

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf, au 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, le **jeudi 19 décembre 2019, à 18 h 15**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Monsieur Pierre Métras, conseiller au poste numéro 2, est absent.

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

442-12-2019 **Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance à 18 h 15.

ADOPTÉE

443-12-2019 **Avis de convocation**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi.

ADOPTÉE

444-12-2019 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Entente salariale et conditions de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière pour les années 2020-2021 et 2022
5. Allocation - Responsable de la bibliothèque pour l'année 2020
6. Reddition de compte dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 – Municipalité de Lac-du-Cerf
7. Offre de services Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc – Audit du rapport financier 2019 et rapport de l'auditeur indépendant dans le cadre de divers programmes et travaux
8. Adoption du règlement 355-2019 régissant les jours et heures d'ouverture du bureau municipal et abrogeant et remplaçant le règlement 340-2018
9. Période de questions
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE

445-12-2019

Entente salariale et conditions de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière pour les années 2020-2021 et 2022

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse Danielle Ouimet soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf le contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière pour les années 2020-2021-2022 incluant une majoration salariale de 2% par année et les congés de maladie sont remplacés par des congés personnels et mobiles.

Une copie de cette résolution sera annexée au contrat de travail.

ADOPTÉE

446-12-2019

Allocation forfaitaire 2019 - Responsable de la bibliothèque

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de majorer l' allocation mensuelle à la responsable à la bibliothèque municipale pour l'année 2020 de 2 %.

ADOPTÉE

447-12-2019

Programmation dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 – Municipalité de Lac-du-Cerf

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité a atteint le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux, approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

448-12-2019

**Offre de services Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc –
Audit du rapport financier 2019 et rapport de l’auditeur
indépendant dans le cadre de divers programmes et travaux**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot
appuyé par la conseillère Danielle Caron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d’accepter l’offre de
services de la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. au
montant de 12 150 \$ plus taxes pour l’audit du rapport financier de la
Municipalité de Lac-du-Cerf pour l’année 2019.

Pour tout travail supplémentaire hors de leur mandat, tels qu’émettre
des rapports de l’auditeur indépendant dans le cadre de programmes
gouvernementaux, mise à jour de la comptabilité municipale ou toute
autre forme de travail additionnel, la municipalité sera facturée
séparément à un taux horaire variant entre 90\$ et 125\$ selon les
qualifications nécessaires requises de la personne affectée audits
travaux.

ADOPTÉE

449-12-2019

**Adoption du règlement 355-2019 régissant les jours et les
heures d'ouverture du bureau municipal et abrogeant et
remplaçant le règlement 340-2018**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par le conseiller Robert Dolembreux
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d’adopter le règlement
355-2019 régissant les jours et les heures d’ouverture du bureau
municipal et abrogeant et remplaçant le règlement 340-2018.

Une copie du règlement est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

450-12-2019

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l’unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il
est 18 h 23.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
maire